

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

CONSEIL EXECUTIF
Onzième session ordinaire
25-29 juin 2007
Accra (GHANA)

EX.CL/349 (XI)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION
AFRICAINNE DES MINISTRES EN CHARGE DU TRANSPORT MARITIME**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINNE DES MINISTRES EN CHARGE DU TRANSPORT MARITIME

I. INTRODUCTION

1. La première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Transport maritime, organisée en collaboration avec le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria, s'est tenue à Abuja du 19 au 23 février 2007 et avait pour thème «**Le Rôle du Transport maritime dans la réalisation du Développement de l'Afrique** ». La Conférence a compris une session préparatoire d'experts de pays membres qui s'est tenu du 19 au 21 février 2007.

2. En tant que première Conférence du Transport maritime sous l'égide de l'Union africaine, ses objectifs étaient globaux et axés sur le développement d'une stratégie générale du sous-secteur comprenant les aspects ci-après :

- Echange de points de vues sur les défis et les perspectives du transport maritime en Afrique;
- Adoption des orientations stratégiques de mise en place d'une politique continentale en matière de transport maritime ;
- Elaboration d'un programme continental de mise en œuvre de toutes les actions nécessaires pour une plus grande sécurité et sûreté maritimes;
- Ratification par les Etats africains de tous les traités et conventions relatifs à la protection de l'environnement marin ;
- Définition des actions appropriées au plan continental pour mettre en œuvre les politiques, les stratégies, les programmes et projets de développement du transport maritime en Afrique ;
- Identification des mesures de renforcement des capacités et de financement du sous-secteur ;
- Définition d'un cadre institutionnel continental pour la coordination du développement du transport maritime.

II. TRAVAUX DE LA CONFERENCE

3. Etaient représentés à la Conférence les trente-huit Etats membres de l'Union africaine suivants : Afrique du Sud ,Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC) Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. Six Communautés économiques régionales (CER) ont également participé à la Conférence : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des Etats Sahelo-Sahariens (CEN-SAD) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Formatted: Bullets and Numbering

5. Etaient également représentés. les organisations régionales, continentales et internationales suivantes : l'Association panafricaine de Coopération Portuaire (APCP), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC), le Protocole d'Accord de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abuja MoU), l'Organisation Maritime Internationale (OMI) l'Autorité internationale des fonds marins, l'Association Internationale pour la Signalisation Maritime (AISM) et l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI).

Formatted: Bullets and Numbering

6. La réunion a été conduite par le Bureau de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Transport dont les membres sont les suivants :

Président : Congo (Afrique Centrale)
1^{er} Vice-Président : Algérie (Afrique du Nord)
2^{ème} Vice-Président : Djibouti (Afrique de l'Est)
3^{ème} Vice-Président : Afrique du Sud (Afrique Australe)
Rapporteur : Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)

7. Les Ministres ont examiné les diverses questions et les défis auxquels l'industrie du transport maritime est confrontée actuellement en Afrique et formulé un certain nombre de recommandations et d'engagements énoncés ci-après :

- Aperçu général et défis du secteur du transport maritime
- Développement et gestion des ports
- Chantiers navals : Réparation de navires, démolition et recyclage de navires
- Protection du milieu marin
- Sécurité et Sûreté maritimes
- Transport maritime et réduction de la pauvreté
- Questions institutionnelles
- Projet de Déclaration ministérielle
- Projet de Plan d'action

ETAT DU SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME EN AFRIQUE ET ROLE DE L'UNION AFRICAINE

8. Les ministres ont pris note de la présentation mettant en exergue l'état précaire du Transport maritime en Afrique en indiquant tout particulièrement :

- La part insignifiante dans le trafic maritime mondial ;
- La baisse des capacités de navigation maritime et la flotte vieillissante ;
- La détérioration et l'insuffisance des infrastructures et des moyens de navigation de sécurité, de sûreté et de manutention ;
- La faible adhésion aux conventions maritimes internationales ;
- Le manque de capacité à faire respecter les réglementations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement ; et
- Les opérations inefficaces et les coûts de fret élevés.

9. L'Union africaine est considérée comme ayant un rôle important de leadership à jouer dans le développement de l'industrie maritime continental avec un accent particulier sur l'harmonisation, la coordination et le contrôle de la mise en œuvre des politiques, stratégies et règlements en matière de transport devant permettre l'accélération de l'exécution des programmes de transport en Afrique.

10. Dans ce contexte, les Ministres ont décidé de demander à la Commission de l'Union africaine de :

- Parachever le mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures avec la participation et la collaboration de toutes les parties prenantes ;
- Veiller à associer les Etats membres, les CER, les Institutions spécialisées et d'autres acteurs clés aux activités du secteur du transport en Afrique.

11. S'agissant de l'état précaire des aides à la navigation maritime (ATON), les Ministres ont décidé de demander aux Administrations maritimes nationales de se conformer aux exigences de la réglementation internationale en matière d'aide à la navigation maritime à travers les actions suivantes :

- L'intégration dans les législations nationales des règlements sur l'achat, l'exploitation et la maintenance des aides à la navigation maritime, y compris les services du trafic maritime ;
- La diffusion des systèmes d'information relatifs aux aides à la navigation maritime ;
- La mise au point d'aides à la navigation appropriées, efficaces et fiables, y compris des services du trafic des navires, lorsque, à leur avis, le volume et le degré de risque justifient de tels services ;

- Mettre un accent particulier sur la fourniture et la maintenance des aides à la navigation appropriées et efficaces.

Formatted: Bullets and Numbering

12. Les Ministres ont noté que les ports étaient très peu développés en Afrique parce que les lignes maritimes internationales avaient tendance à exploiter des navires plus petits et moins économiques à destination de l'Afrique, d'où une augmentation du coût des échanges internationaux du continent. Ils ont donc pris les décisions suivantes :

- Inviter Les Etats membres à donner la priorité à l'efficacité des ports grâce au respect des normes minimales d'exploitation et de performance qui s'appliquent aux autorités portuaires ;
- Inviter les Etats membres, y compris le secteur privé à explorer de nouveaux moyens de financement dans le cadre de partenariats public et pour financer la réhabilitation des infrastructures portuaires et appuyer la création et le renforcement des capacités de navigation maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

13. Les Ministres ont examiné le rapport d'enquête indiquant le niveau insuffisant de la communication de l'information nautique et de l'état obsolète des cartes de navigation existantes dans les Etats africains, situation qui a rendu la navigation dans les eaux africaines plutôt précaire et ont pris les décisions ci après :

- Les Etats membres côtiers devraient être invités à prendre les mesures nécessaires en vue de se conformer aux dispositions du chapitre 5 de la Convention SOLAS de 1974 ;
- Les Etats membres devraient mettre en place des commissions hydrographiques nationales qui seraient responsables de toutes les questions d'ordre nautique ;
- Les Etats membres devraient être invités à participer aux activités de la Commission hydrographique régionale sur les questions de sécurité de la navigation.

Formatted: Bullets and Numbering

RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DES PORTS AFRICAINS

14. Les Ministres ont examiné les études faites au niveau mondial et régional sur l'état et la performance des ports africains qui mettaient l'accent sur les principales caractéristiques ci-après :

- les ports africains manquent de capacité en particulier notamment en ce qui concerne la gestion du trafic croissant de marchandises conteneurisées ;
- les ports étaient desservis par des système de transport terrestre insuffisants avec très peu d'inter-connection de nature à réduire l'efficacité de leurs activités ;

Formatted: Bullets and Numbering

- les ports africains n'ont pas été organisés en système efficace par rapport au volume de transaction et de marché qu'ils sont sensés servir à savoir les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- la plupart des ports des pays voisins maintenaient entre eux de faibles liens commerciaux, ce qui entravait la capacité à être compétitif ou complémentaire, étant donné qu'ils fonctionnent selon des systèmes logistiques différents hérités de l'époque coloniale.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

15. A cet égard, les Ministres ont pris les décisions ci-après relatives aux principales préoccupations sur la mise en place d'un réseau portuaire africain efficace.

- L'Union africaine devrait élaborer une politique de transport maritime commune pour l'Afrique couvrant les activités maritimes offshore ;
- Les CER et les Etats membres devraient prendre toutes les mesures nécessaires à la promotion du commerce intra africain en vue d'encourager la mise en place des capacités maritimes des exploitations intra-africaines ;
- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système portuaire africain visant la création de hubs régionaux devrait être entreprise ; cette étude pourrait être financée par les autorités portuaires ;
- Le secteur privé devrait être associé, à travers des programmes de partenariat secteur public – secteur privé, au développement et à la gestion des ports en vue de répondre aux besoins en investissement ;
- Une stratégie intégrée de développement des ports africains devrait être élaborée en vue de la promotion des investissements ainsi que de la planification et de la mise en place de couloirs intégrés ;
- Elaboration d'une stratégie de formation du personnel en fonction des mutations techniques et technologiques en cours, y compris les changements permanents dans l'industrie des transports maritimes.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

CHANTIERS NAVALS : REPARATION DE NAVIRES, DEMOBILISATION ET RECYCLAGE DE NAVIRES

16. Les Ministres ont noté que l'Afrique avait la possibilité de s'affirmer de nouveau comme hub de construction navale. En effet, la Conférence a été informée du fait que d'autres régions cherchent des opportunités d'investissement en Afrique en raison de certains avantages comparatifs comprenant entre autres des atouts géographiques, l'augmentation du trafic maritime desservant l'Afrique ; la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché et l'existence d'une industrie de réparation de navires dans un certain nombre de pays africains. Il a été spécifiquement mentionné que des chantiers navals de Chine et de Hollande souhaitent investir en Afrique dans la réparation navale.

17. Les Ministres ont exhorté les pays africain à renforcer de manière cohérente ses programmes de facilitation d'une industrie conjointe de réparation et de construction navales.

PROTECTION DU MILIEU MARIN

18. Compte tenu des risques d'accidents et de pollution marine de plus en plus fréquents le long du littoral et des installations portuaires, la nécessité de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de sécurité maritime et portuaire et de protection du milieu marin a été soulignée. Les pays africains ont été également exhortés à ratifier les conventions de l'OMI relatives à la protection du milieu marin.

SECURITE ET SURETE MARITIMES EN AFRIQUE

19. Il a noté que la faiblesse des moyens financiers et institutionnels et le manque de volonté politique ont réduit la capacité des Etats africains à fournir des niveaux satisfaisants de sécurité et sûreté maritimes en Afrique. Les Ministres ont décidé de procéder à titre prioritaire, à des arrangements de coopération, notamment la mise en œuvre de programmes conjoints entre les Etats membres et avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions régionales et les partenaires de développement de l'Afrique pour créer les synergies requises en vue de la réalisation et du maintien du niveau requis de sécurité et de sûreté maritimes.

TRANSPORT MARITIME ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

20. Les Ministres ont noté la contribution du Transport maritime dans la lutte contre la pauvreté, l'accent étant essentiellement mis sur la promotion de la croissance économique et sur l'ouverture de l'accès aux opportunités socioéconomiques notamment le commerce international, l'industrie de la pêche, la distribution de l'aide, le renforcement des capacités (formation et appui techniques), la lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies infectieuses connexes, le renforcement de la sécurité et la sûreté, la protection du milieu marin et la facilitation de l'accès des pays non côtiers aux ports maritimes.

21. A cet égard, les Ministres ont noté que les pays africains dans leur majorité avaient élaboré des stratégies complètes de lutte contre la pauvreté comportant des voltes socioéconomiques politiques et culturels et ont décidé de demander à la Commission de l'Union africaine, aux pays membres et aux institutions spécialisées de procéder au suivi et à la mise en œuvre des cibles et des indicateurs du transport de 2005 relatifs à la réalisation des OMD.

LA CHARTE AFRICAINE DU TRANSPORT MARITIME

22. Les Ministres ont noté que la Charte africaine du Transport maritime qui constitue un document directif clé pour le développement de l'industrie maritime en Afrique n'est pas encore entrée en vigueur depuis dix (10) ans après son adoption faute de ratifications suffisantes. Avec le temps, la Charte est désormais en retrait des

réalités du transport maritime. Les Ministres ont par conséquent demandé à la Commission de réactualiser la Charte et de la présenter à nouveau, pour adoption et ratification.

DEFIS INSITUATIONNELS DE L'AFRIQUE

23. La nécessité d'adopter une coordination institutionnelle aux niveaux national, régional et continental a été soulignée comme étant un aspect crucial du suivi de la mise en œuvre des normes internationales maritimes. A cet égard, les Ministres ont préconisé l'amélioration des mécanismes institutionnels sur le continent ainsi que des relations avec les partenaires internationaux dans le domaine du transport maritime. Il a été demandé à la Commission de l'Union africaine d'envisager les possibilités de mise en place d'une organisation continentale maritime.

DECLARATION ET PLAN D'ACTION SUR LE TRANSPORT MARITIME EN AFRIQUE

24. A l'issue de leurs travaux, les Ministres ont finalisé et adopté une Déclaration et un Plan d'action définissant leurs engagements et leurs activités à entreprendre dans la mise en œuvre des décisions qu'ils ont prises sur les diverses questions identifiées pour assurer le développement du secteur du transport maritime en Afrique. La Déclaration et le Plan d'action constituent l'**Annexe 1** et l'**Annexe 2** respectivement au présent rapport.

II. RECOMMANDATIONS

25. Pour répondre aux attentes des Ministres en charge du transport maritime pour le développement de ce mode de transport si essentiel à la croissance du Commerce international de l'Afrique, tel qu'exprimé dans leurs diverses décisions et Déclaration sur le transport maritime en Afrique, le Conseil exécutif est invité à :

1. Prendre note du rapport de la Première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du transport maritime.
2. Féliciter les Ministres en charge du transport maritime pour la stratégie globale et l'engagement qu'ils ont pris de relever les défis qui se posent au transport maritime en Afrique.
3. Entériner la Déclaration et le Plan d'action sur le transport maritime en Afrique.
4. Demander à la Commission, en collaboration avec les CER, les institutions spécialisées, les Etats membres et les autres parties prenantes, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du secteur du transport maritime sur le continent.
5. Lance un appel à l'organisation maritime internationale (OMI), à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), à la

Banque africaine de développement (BAD), à l'Union européenne et aux autres partenaires de développement pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur le transport maritime ; et

6. Demande au Président de la Commission de soumettre, à la prochaine session du Conseil exécutif, un rapport d'activités sur la mise en œuvre de la présente décision.

EX.CL/349 (XI)
Annexe I

| **RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

PREMIÈRE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DU
TRANSPORT MARITIME
22-23 FEVRIER 2007
ABUJA (NIGERIA)

AU/MIN/MT/RPT (I)

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de la mise en oeuvre de son Programme d'action dénommé « Relier l'Afrique », issu de son Plan Stratégique 2004-2007 ;et dans l'objectif d'harmoniser au niveau continental, la politique sectorielle de transport en Afrique, la Commission de l'Union Africaine a entrepris la réalisation d'un certain nombre d'activités prioritaires de concertation devant aboutir à la définition des orientations stratégiques sectorielles et à l'élaboration d'un Plan Directeur Continental Intégré des infrastructures de transports, Plan Directeur qui s appuiera sur les Plans Directeurs régionaux.

Formatted: Bullets and Numbering

2. A cet effet, la première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du transport maritime s'est tenue du 22 au 23 février 2007 à Abuja (Nigeria), sous le haut patronage de SEM Olusegun OBASANJO, Président de la République fédérale du Nigeria, Commandant en Chef des Forces Armées du Nigeria.

Formatted: Bullets and Numbering

3. Le thème de cette première Conférence a porté sur le « Rôle du Transport maritime dans la réalisation du Développement de l'Afrique ».

Formatted: Bullets and Numbering

4. La Conférence a été l'occasion de discuter de l'ensemble des problèmes brûlants du transport maritime africain et avait, entre autres, pour objectifs de :

Formatted: Bullets and Numbering

- Echanger sur les défis et les perspectives du transport maritime ;
- Adopter des orientations stratégiques de mise en place d'une politique continentale en matière de transport maritime ;
- Elaborer un programme continental de mise en oeuvre de toutes les actions nécessaires pour une plus grande sécurité et sûreté maritimes ;
- Faire ratifier par les Etats africains tous les traités et conventions relatifs à la protection de l'environnement marin ;
- Définir des actions appropriées au plan continental pour mettre en oeuvre les politiques, les stratégies, les programmes et projets de développement du transport maritime en Afrique ;
- Identifier les mesures de renforcement des capacités et de financement du sous-secteur ;
- Définir le cadre institutionnel de coordination du développement du transport maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

II. PARTICIPATION

5. Les Etats membres suivants ont participé à la Conférence: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Formatted: Bullets and Numbering

6. Les Communautés Economiques Régionales (CER) suivantes ont également participé à la Conférence : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), la

Formatted: Bullets and Numbering

Communauté Economique des Etats Sahelo - Sahariennes (CEN-SAD) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

7. Ont également participé à la Conférence les organisations régionales, continentales et internationales suivantes : l'Union africaine, l'Association panafricaine de la Coopération Portuaire (APCP), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC), le Protocole d'Accord de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abuja MoU), l'Association Internationale pour la Signalisation Maritime (AISM) et l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et le Groupe Africain du Transport Maritime auprès de l'OMI (AMAG).

Formatted: Bullets and Numbering

8. La liste des participants est jointe en annexe.

Formatted: Bullets and Numbering

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

9. La cérémonie d'ouverture, placée sous le haut patronage de S.E. Olusegun OBASANJO, Président de la République Fédérale du Nigeria, Commandant en Chef des Forces Armées du Nigeria, représenté par le Secrétaire Général du Gouvernement, et a été marquée par les allocutions du Ministre Fédéral des Transport du Nigeria, du Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale, du Président de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du Président de l'Association Panafricaine de Coopération des Ports, du Secrétaire général adjoint de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, du Commissaire de l'Union Africaine en charge des Infrastructures et de l'Energie, du Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports et du Secrétaire Général du Gouvernement fédéral du Nigeria, représentant personnel du Président de la République du Nigeria.

Formatted: Bullets and Numbering

◆ Allocution du Ministre Fédéral des Transports du Nigeria

Formatted: Bullets and Numbering

10. Le Ministre des Transports de la République Fédérale du Nigeria, Son Excellence Chief Cornelius ADEBAYO, a d'abord souhaité la bienvenue aux délégations des Etats membres de l'Union Africaine qui ont fait le déplacement d'Abuja pour prendre part à cette importante Conférence, au cours de laquelle va être définie une vision africaine du transport maritime, expression de la volonté commune d'agir ensemble.

Formatted: Bullets and Numbering

11. Il a noté avec force que la présente Conférence était une première au niveau du sous-secteur et que la léthargie qui s'était installée prenait l'air d'une indifférence voire d'une irresponsabilité et qu'il était temps de « prendre le taureau par les cornes », en termes plus simples : de prendre en mains le destin de notre Continent à travers la relance du secteur maritime. A cet effet, l'orateur a présenté ses félicitations à la Commission de l'Union Africaine pour cette heureuse initiative.

Formatted: Bullets and Numbering

12. L'orateur a ensuite présenté les réformes en cours au Nigeria, dans le domaine des transports, en donnant une grande place au secteur privé, dans une vision intégrée des transports.

Formatted: Bullets and Numbering

13. A cet effet, le Ministre a invité ses collègues à faire un examen complet du transport maritime africain et à dégager les mesures adéquates pour sa relance, pour le plus grand bien de l'Afrique. Tel est, selon l'orateur, le défi de la libération des peuples africains.

Formatted: Bullets and Numbering

◆ Allocution du Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale

Formatted: Bullets and Numbering

14. Le Secrétaire général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), l'Amiral Efthimios E. MITROPOULOS, a remercié le Gouvernement Nigerian et la Commission de l'Union Africaine pour la sagesse qui les ont guidé dans l'organisation de cette première Conférence des Ministres Africains en charge du transport maritime, qui aura à évaluer l'état du secteur sur le Continent.

Formatted: Bullets and Numbering

15. Le Secrétaire général de l'OMI a ensuite fait état de l'importance du secteur maritime dans l'économie mondiale, à travers ses activités de navigation, des ports, des services y relatifs, des infrastructures et de sa logistique. Il a mis un accent particulier sur la qualité des navires, à travers une stricte gestion des immatriculations pour sauver des vies humaines et d'autres richesses de l'environnement marin. Référence a été faite aux diverses conventions qui réglementent aussi bien la question d'Etat des navires que celle de la lutte contre la pollution.

Formatted: Bullets and Numbering

16. Le Secrétaire général de l'OMI a fait état d'une coopération de plus en plus grandissante avec les Etats Africains et a recommandé aux Etats, une plus grande adhésion aux conventions internationales par des ratifications diligentes. Un mécanisme d'audit volontaire a été mis en place à travers lequel, l'OMI apporte son assistance aux Etats qui en font la demande.

Formatted: Bullets and Numbering

◆ Allocution du Président de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Formatted: Bullets and Numbering

17. En introduction de son allocution, le Président de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), le Ministre Angolais des Transports, Dr Andre Luis BRANDAO, a transmis le message fraternel du Président de la République d'Angola, l'Ing. Eduardo Do SANTOS, à son Frère Olusegun OBASANJO auquel le Peuple Angolais voue une déférente admiration pour son panafricanisme.

Formatted: Bullets and Numbering

18. Le Président de l'OMAOC a souligné que la présente Conférence était attendue depuis longtemps et constitue l'occasion pour les Etats membres, d'échanger et d'harmoniser leurs politiques et stratégies afin de lever les défis sectoriels qui se posent à l'Afrique, notamment la navigation, les recherches et sauvetages en mer, la lutte contre la pollution et la piraterie, etc.

Formatted: Bullets and Numbering

19. Rappelant le rôle du transport maritime dans la chaîne intégrée des transports, le Président de l'OMAOC a salué la vision holistique de l'Union Africaine dans la conduite de son programme d'activités.

Formatted: Bullets and Numbering

20. Le Président de l'OMAOC a également présenté l'Organisation qu'il dirige, créée en 1975 et actuellement composée de vingt-cinq (25) Etats dont quatre (4) non côtiers. Les structures de l'OMAOC ont été présentées. L'OMAOC mène une lutte pour la

Formatted: Bullets and Numbering

stabilisation du taux de fret et, à cet effet, entretient des relations fort suivies avec EWATA.

21. Avant de conclure son intervention, le Président de l'OMAOOC a proposé à toutes les autres régions du Continent son offre de partage d'expérience jugée non négligeable au niveau continental.

◆ Allocution du Président de l'Association Panafricaine de Coopération Portuaire

22. Le Président de l'Association Panafricaine de Coopération Portuaire, Monsieur Abdallah MWARUWA, a rappelé que son Organisation est récente de création, mais couvre toutes les régions géographiques du Continent. Son objectif est de faciliter l'échange d'expérience et la coopération entre ports.

23. L'objectif de cette Association est d'améliorer la productivité portuaire à travers la formation et les ateliers. Conscient du rôle des ports dans l'industrie maritime, l'Association Panafricaine de Coopération Portuaire est engagée à participer à la lutte contre la pauvreté au niveau du Continent. Les questions de gestion de l'Association font actuellement l'objet de préoccupation.

◆ Présentation de l'Autorité Internationale des Fonds Marins

24. Le Secrétaire Général Adjoint de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, Monsieur Nii Allotey ODUNTON, a présenté, sur diapositives, son organisation créée en 1994 et qui regroupe cent cinquante-trois (153) Etats. L'Autorité Internationale des Fonds Marins comprend un Conseil, un Secrétariat, un Comité juridique et un Comité des finances. Sa mission est de gérer les ressources de fonds marins qui sont des patrimoines de l'Humanité.

25. Grâce à un système de contractualisation, l'Autorité Internationale des Fonds Marins a fait réaliser plusieurs investigations qui lui ont permis de disposer d'une information relativement importante sur les trois (3) principales ressources connues : les nodules polymétalliques, les sulfites polymétalliques et les croûtes de cobalt. Toutes ces informations sont centralement répertoriées dans deux centres (au Canada et aux Etats-Unis).

26. Avant de terminer sa présentation, le Secrétaire Général Adjoint de l'Autorité Internationale des Fonds Marins a invité les pays africains à prendre activement part aux activités de son Organisation.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

◆ **Allocution du Commissaire de l'Union Africaine en charge des Infrastructures et de l'Énergie**

Formatted: Bullets and Numbering

27. Le Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Énergie de l'Union Africaine, Dr Bernard ZOBA, a d'abord remercié le Président de la République Fédérale du Nigeria pour avoir bien voulu abriter cette première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du transport maritime, avant de remercier les Etats Africains présents, les Organisation Spécialisées africaines et les partenaires au développement, notamment l'Organisation Maritime Internationale.

Formatted: Bullets and Numbering

28. Le Commissaire de l'Union Africaine a ensuite rappelé l'importance du transport maritime dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et a rappelé la situation du transport maritime africain, à savoir les problèmes d'infrastructures et équipement, de sûreté et de la sécurité, de facilitation portuaire, de pollution et d'équipement en navire, de son instrument de sa politique : la Charte, ainsi que de mode de gestion.

Formatted: Bullets and Numbering

29. La Commission de l'Union Africaine reste convaincue que seule une approche intégrée des transports permettra à l'Afrique de tirer un bénéfice optimal de ses efforts pour le développement économique du Continent, son intégration physique et sa participation effective à la mondialisation.

Formatted: Bullets and Numbering

◆ **Allocution du Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports**

Formatted: Bullets and Numbering

30. Le Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports (CMAT), André OKOMBI SALISSA, Ministre des Transports et de l'Aviation Civile du Congo, a remercié le Gouvernement et le Peuple nigérian pour son accueil chaleureux et sa marque de sympathie. Il a ensuite transmis les salutations fraternelles du Président de la République du Congo, Denis SASSOU NGUESSO au Président de la République Fédérale du Nigeria, Olusegun OBASANJO.

Formatted: Bullets and Numbering

31. Le Président de la CMAT a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de donner un contenu opérationnel au développement des infrastructures continentales pour faciliter les échanges économiques et commerciaux entre pays africains et avec les autres continents. A cet effet, il a félicité la Commission de l'Union Africaine pour son engagement indéfectible dans la réalisation de son Plan stratégique 2004-2007 à travers son approche globale et intégrée pour assurer un développement intégré des transports.

Formatted: Bullets and Numbering

32. Le Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports a noté l'urgence qu'il faudrait donner actuellement aux questions de transports sur le Continent, compte tenu des enjeux de la mondialisation face auxquels, comme l'Asie et l'Amérique Latine, l'Afrique doit adopter une approche de ferme volonté. Aussi, la résolution des obstacles à l'amélioration des performances du transport maritime passera par la manifestation de cette volonté politique au risque de se voir ensevelis par les capitaux et devenir des étrangers sur cette Terre africaine de nos ancêtres.

Formatted: Bullets and Numbering

◆ Allocution du Secrétaire Général du Gouvernement, représentant le Président de la République Fédérale du Nigeria

Formatted: Bullets and Numbering

33. Le Secrétaire général du Gouvernement, Chief Ekaete, représentant le Président de la République du Nigeria, Olusegun OBASANJO a d'abord souhaité la bienvenue aux personnalités présentes. Il a affirmé qu'il a été sensible aux marques de sympathie en faveur du Chef de l'Etat du Nigeria à qui il rendra fidèlement compte.

Formatted: Bullets and Numbering

34. Le Secrétaire général du Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria a annoncé que la présente Conférence des Ministres Africains chargés du transport maritime donnait enfin à ce mode de transport ses lettres de noblesse. Il a en effet, noté que les questions d'acquisition de navires, de gestion de pavillon, de contrôle de ports, de la sécurité et de la sûreté, de la pollution, ainsi que celles relative à la ratification des conventions internationales constituent des préoccupations majeures du secteur.

Formatted: Bullets and Numbering

35. Après avoir rappelé combien les transports sont une priorité pour la relance économique, le Secrétaire général du Gouvernement a souligné la nécessité de concentrer nos efforts pour assurer une mobilisation effective des ressources, grâce à une politique et des stratégies applicables pour le développement économique de l'Afrique.

Formatted: Bullets and Numbering

36. Cette cérémonie d'ouverture a été suivie d'une photo de famille.

Formatted: Bullets and Numbering

IV. QUESTIONS DE PROCEDURE

37. Après consultations et selon les usages de l'Union Africaine, le bureau ci-après a été mis en place :

Formatted: Bullets and Numbering

Président	:	Congo (Afrique Centrale)
1 ^{er} Vice-président	:	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^e Vice-président	:	Djibouti (Afrique de l'Est)
3 ^e Vice-président	:	Afrique du Sud (Afrique Australe)
Rapporteur	:	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)

38. Les projets d'ordre du jour et de programme de travail ont été adoptés.

Formatted: Bullets and Numbering

1) CEREMONIE D'OUVERTURE

Formatted: Bullets and Numbering

2) QUESTIONS DE PROCEDURE

Formatted: Bullets and Numbering

- a) Election du Bureau ;
- b) Adoption d'ordre du jour et du programme de travail

Formatted: Bullets and Numbering

3) SESSIONS DE TRAVAIL

Formatted: Bullets and Numbering

- 1. Examen du Rapport de la Réunion des experts
- 2. Examen et adoption du Plan d'action

Formatted: Bullets and Numbering

3. Examen et adoption de la Déclaration sur le transport maritime en Afrique
4. Questions diverses
5. Examen et adoption du Rapport

Formatted: Bullets and Numbering

4) CLOTURE DE LA REUNION

Formatted: Bullets and Numbering

V. ORGANISATION DES TRAVAUX

39. Après un échange de vues, la réunion a adopté les horaires de travail suivants :

Formatted: Bullets and Numbering

Matin : 09h00-13h30

Après-midi : 15h00-18h30

VI. SEANCE DE TRAVAIL

I. Examen du rapport de la réunion des experts

40. La Conférence des Ministres a examiné le rapport de la réunion des experts. Elle a ainsi pris connaissance de la situation de l'industrie du transport maritime en Afrique, telle qu'elle ressort des thèmes débattus par les experts.

Formatted: Bullets and Numbering

41. Après avoir porté des observations sur les différents thèmes abordés, la Conférence des Ministres a pris note du rapport de la réunion des experts et a adopté, dans ce cadre, des recommandations tel que cela apparaît dans les sections qui suivent.

Formatted: Bullets and Numbering

• Etat du secteur du transport maritime en Afrique et le rôle de l'Union africaine

Formatted: Bullets and Numbering

42. Les ministres ont pris note du rapport sur l'exposé fait par la Commission de l'Union africaine aux experts dans lequel l'accent avait été mis sur la faiblesse du transport maritime en Afrique. L'exposé avait souligné en particulier que le sous secteur était dans une large mesure orienté vers l'extérieur et desservait essentiellement les marchés du Nord au détriment des liaisons intra-africaines. La majeure partie du trafic en provenance du continent continue d'être constituée par les produits de base (ressources agricoles et minières), ce qui illustre la dépendance de l'Afrique de la vente de matière première aux pays développés. Le rapport a mis en exergue les caractéristiques fondamentales du sous secteur ci-après :

Formatted: Bullets and Numbering

- part insignifiante dans le trafic maritime mondial : <3%
- baisse des capacités de navigation maritime : <1% de la flotte mondiale
- flotte vieillissante : moyenne africaine : 19,5 ans
moyenne mondiale 14 ans
navires de plus de 15 ans 83%
- détérioration et insuffisance des infrastructures et de moyens de navigation de sécurité, de sûreté et de manutention
- faible adhésion aux conventions maritimes internationales

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

- manque de capacité à faire respecter les réglementations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement

43. La conséquence majeure de cette situation est une exploitation inefficace entraînant la hausse des coûts du fret et exerçant une incidence négative sur la compétitivité des produits africains sur les marchés internationaux.

Formatted: Bullets and Numbering

44. L'exposé a également explicité le rôle de l'Union africaine dans le développement du transport maritime à l'échelle continentale conformément à sa vision d'une Afrique intégrée, stable et prospère. Le mandat de l'Union africaine a été résumé comme suit :

Formatted: Bullets and Numbering

- harmonisation des politiques, stratégies et règlements en matière de transport en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes de transport en Afrique ;
- définition des priorités continentales dans le développement des infrastructures et services de transport, y compris l'élaboration de plans directeurs continentaux ;
- facilitation de la mobilisation des ressources pour les programmes de transport ;
- suivi et évaluation des performances du secteur et de la mise en œuvre des programmes de transport ;
- Institutionnalisation des mécanismes continentaux en vue de la coordination du développement et de la gestion des infrastructures et services de transport.

Formatted: Bullets and Numbering

45. L'exposé a également fait état des rôles des autres acteurs, notamment les Etats des CER, les institutions spécialisées et les partenaires au développement, ainsi que le mécanisme de coordination en cours d'élaboration sous les auspices de l'Union africaine.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandations :

46. Les ministres ont examiné les conclusions des délibérations des experts sur ce sujet et ont adopté les recommandations suivantes y afférent :

Formatted: Bullets and Numbering

2. il est demandé à la Commission de l'Union africaine de parachever le mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures avec la participation et la collaboration des toutes les parties prenantes.

Formatted: Bullets and Numbering

3. La Commission de l'Union africaine devrait veiller à associer les Etats membres, les CER, les institutions spécialisées et d'autres acteurs clés aux activités du secteur des transports en Afrique.

Formatted: Bullets and Numbering

4. Les Etats membres et d'autres parties prenantes devraient s'efforcer à mettre en œuvre les décisions des organes délibérants de l'Union africaine relatives aux transports.

Formatted: Bullets and Numbering

- Etat des phares côtiers et autres aides à la navigation maritime en Afrique (AISM)

Formatted: Bullets and Numbering

47. L'Association internationale des aides à la navigation maritime et de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) a présenté aux experts les conclusions d'une étude menée par l'AISM visant à déterminer l'état de fonctionnement des aides à la navigation maritime placées sur la responsabilité des différentes administrations maritimes africaine. Selon les conclusions de cette étude, les 29 Etats ayant fait l'objet de l'étude avaient affiché un très faible enthousiasme au cours du sondage. Si l'on tient compte des conclusions de cette étude, seuls 35% des aides à la navigation des 17 administrations portuaires ayant participé à l'étude étaient conformes au pourcentage des taux de disponibilité recommandés par l'AISM.

Formatted: Bullets and Numbering

48. Un aperçu général du cadre de réglementation des aides à la navigation et des obligations des Etats côtiers a été présenté. De même, l'exposé a mis en exergue les conséquences de l'absence et/ou du mauvais état d'entretien des aides à la navigation. Les bénéfices que les Etats pourraient tirer de leur adhésion à l'AISM ont été soulignés.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandations :

49. Après examen des délibérations et des conclusions de la session des experts sur ce sujet, les Ministres ont adopté la recommandation faite aux administrations portuaires nationales en les invitant à se conformer aux exigences de la réglementation internationale en matière d'aide à la navigation maritime à travers les actions suivantes:

Formatted: Bullets and Numbering

1. L'intégration dans les législations nationales des règlements sur l'achat, l'exploitation et la maintenance des aides à la navigation maritime, y compris les services du trafic maritime.
2. La diffusion des systèmes d'information relatifs aux aides à la navigation maritime.
3. La mise au point d'aides à la navigation appropriées, efficaces et fiables, y compris des services du trafic des navires, lorsque, à leur avis, le volume et le degré de risque justifient de tels services.
4. Mettre un accent particulier sur la fourniture et la maintenance des aides à la navigation appropriées et efficaces.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

• L'environnement maritime et portuaire de l'Afrique sub-saharienne en pleine mutation - DBSA

Formatted: Bullets and Numbering

50. Une communication avait été présentée aux experts par la Banque de développement de l'Afrique australe. Il ressort de cette communication que le commerce maritime à l'échelle mondiale et en Afrique sub-saharienne traverse une période de mutation rapide qui se caractérise par :

Formatted: Bullets and Numbering

1. prédominance accrue des grands armateurs sur les principales lignes internationales ;
2. stagnation des infrastructures, notamment les infrastructures portuaires, depuis plusieurs années ;

Formatted: Bullets and Numbering

3. privatisation par quelques Etats de l'exploitation des ports selon le modèle de « tutelle » qui sépare la gestion des infrastructures de l'exploitation conservant dans le domaine de pouvoir public, le volet infrastructure ;
4. tendance des institutions de financement de développement à privilégier le financement des programmes de lutte contre la pauvreté et de croissance économique plutôt que l'acquisition des navires ;
5. propriété et exploitation des lignes maritimes crédibles entravées par les difficultés d'obtenir un financement perçu généralement comme complexe et risqué.

51. La stagnation du développement portuaire, a-t-on pu remarquer, emmène les grandes compagnies maritimes internationales à exploiter des navires plus petits et moins économiques en Afrique, ce qui augmente le coût des échanges internationaux du continent. Il a été cependant mentionné qu'il existe des options de financement alternatives, particulièrement dans des créneaux régionaux où les petits opérateurs africains présentent des avantages sur la concurrence.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandations :

52. Sur la base de la conclusion des experts, à savoir que le déficit des infrastructures portuaires et la vétusté des navires sont des facteurs qui réduisent la compétitivité de transport maritime africain et, par conséquent, l'accès des produits africains aux marchés internationaux, les Ministres ont adopté les recommandations suivantes :

Formatted: Bullets and Numbering

1. Les Etats membres devront être exhortés à promouvoir l'efficacité des ports en appliquant les normes minimales de performance aux autorités portuaires :
2. Les Etats membres devraient explorer des moyens de financement novateur, y compris les partenariats secteur public – secteur privé ainsi que la création et le renforcement des capacités de navigation maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

• L'état de l'hydrographie en Afrique - OHI

Formatted: Bullets and Numbering

53. Une communication sur l'état de l'hydrographie en Afrique a été présentée aux experts par l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Cette communication a rendu compte de l'état d'exécution des obligations contractées par les Etats côtiers aux termes du chapitre 5 de la Convention SOLAS de 1974. Les dispositions de ladite convention concernent la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur l'état de la mer et les obstacles à la navigation. Une étude de l'OHI fait ressortir le faible niveau de communication des informations nautiques et l'obsolescence des cartes dont disposent les Etats africains, ce qui affecte la sécurité de la navigation dans les eaux africaines.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandations :

54. La Conférence a pris note de l'état insatisfaisant des cartes de navigation de la plupart des Etats africains et a adopté, à cet égard, les recommandations suivantes :

Formatted: Bullets and Numbering

1. Les Etats membres côtiers devraient prendre toutes les mesures nécessaires en vue de se conformer aux dispositions du chapitre 5 de la Convention SOLAS de 1974 ;
2. Les Etats membres devraient mettre en place des commissions hydrographiques nationales qui seraient responsables de toutes les questions d'ordre nautique ;
3. Les Etats membres devraient être invités à participer aux activités de la Commission hydrographique régionale sur les questions de sécurité de la navigation.

Formatted: Bullets and Numbering

• Renforcement de la performance des ports africains

Formatted: Bullets and Numbering

55. Les Ministres ont examiné le compte-rendu de l'exposé fait par l'Association Internationale des Ports (AIP) sur l'état des ports africains. Outre la présentation de l'AIP, l'exposé a mis l'accent sur le rôle premier des ports maritimes en tant que centres d'affaires. Dans ce contexte, les principales caractéristiques ci-après des ports africains ont été soulignées :

Formatted: Bullets and Numbering

- les ports africains manquent de capacité en particulier pour la gestion du trafic croissant de marchandises conteneurisées ;
- les ports manquent de système de transport terrestre efficace sans possibilité d'inter-modalité, ce qui réduit leur efficacité ;
- les ports africains n'ont pas été organisés en un système efficace en fonction du volume de transaction et de marché qu'ils sont sensés servir à savoir les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- la plupart des ports des pays voisins maintiennent entre eux des faibles liens commerciaux, ce qui entrave la capacité à être compétitif ou complémentaire, étant donné qu'ils fonctionnent selon des systèmes logistiques différents hérités de l'époque coloniale.

Formatted: Bullets and Numbering

• Aperçu général sur le développement des ports de l'Afrique australe et de l'Est

Formatted: Bullets and Numbering

56. L'exposé de l'AIP a été complété par un aperçu général de l'état des ports de l'Afrique de l'Est et australe présenté par l'Associations des ports de l'Afrique de l'Est et australe (PMAESA). Cet exposé a fait ressortir les défis à l'échelle mondiale et les questions spécifiques auxquelles les ports de cette région sont confrontés dans leur développement et leur gestion. L'exposé a par ailleurs présenté les performances de certains ports de la région. Dans l'ensemble la situation dans cette région n'était pas très différente de celle décrite dans la communication de l'AIP.

Formatted: Bullets and Numbering

57. Les ministres ont relevé les observations des experts sur les changements radicaux des activités portuaires, la croissance du trafic et les innovations technologiques introduites dans l'industrie maritime. Ils ont souligné les besoins en main-d'oeuvre qualifiée pour une gestion efficace du système d'exploitation informatisé de plus en plus complexe ainsi que les besoins en experts chargés de l'élaboration des politiques et stratégies d'exploitation des ports à long terme ainsi que des plans directeurs.

Formatted: Bullets and Numbering

58. Les ministres ont décidé d'adopter les recommandations ci-après relatives aux principales préoccupations sur la mise en place d'un réseau portuaire africain efficace.

Formatted: Bullets and Numbering

1. L'Union africaine devrait élaborer une politique de transport maritime globale couvrant les activités maritimes offshore.

Formatted: Bullets and Numbering

2. Les CER et les Etats membres devraient prendre toutes les mesures nécessaires à la promotion du commerce intra africain en vue d'encourager la mise en place des capacités maritimes des exploitations intra-africaines.

Formatted: Bullets and Numbering

3. Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système portuaire africain visant la création de hubs régionaux devrait être entreprise ; cette étude pourrait être financée par les autorités portuaires.

Formatted: Bullets and Numbering

4. Le secteur privé devrait être associé, à travers des programmes de partenariat secteur public – secteur privé, au développement et à la gestion des ports en vue de répondre aux besoins en investissement.

Formatted: Bullets and Numbering

5. Une stratégie intégrée de développement des ports africains devrait être élaborée en vue de la promotion des investissements ainsi que de la planification et de la mise en place de couloirs intégrés.

Formatted: Bullets and Numbering

6. Elaborer une stratégie de formation du personnel en fonction des mutations techniques et technologiques en cours, y compris les changements permanents dans l'industrie des transports maritimes.

Formatted: Bullets and Numbering

• Chantiers navals : Réparation de navires, démolition et recyclage de navires

Formatted: Bullets and Numbering

59. L'industrie de la réparation et de la construction navales est très lucrative mais elle requiert une forte intensité d'investissement et de main-d'oeuvre. L'Afrique y a perdu sa part de marché pour n'avoir pas été en mesure de répondre aux mutations intervenues dans cette industrie. Parmi tant d'autres, les facteurs ci-après ont entravé la compétitivité du continent.

Formatted: Bullets and Numbering

- la diminution de la flotte africaine ;
- l'effondrement de l'industrie africaine de construction navale ;
- le faible taux de développement et d'acquisition technologiques ;
- l'obsolescence des infrastructures et de équipements ;
- l'insuffisance des investissements ;
- le manque de soutien du gouvernement à l'industrie.

Formatted: Bullets and Numbering

60. De nombreux facteurs sont apparus, cependant, créant des opportunités pour l'Afrique de s'affirmer de nouveau comme hub de réparation et de construction navales. En effet, des régions voisines, plus concurrentielles et qui sont maintenant confrontées à un problème de sur-demande sont susceptibles de vouloir collaborer avec l'Afrique. Par exemple, des chantiers de réparation de Chine et de Hollande souhaitent investir en Afrique dans la réparation et la concurrence navales.

Formatted: Bullets and Numbering

61. Afin de reconquérir sa place dans cet environnement concurrentiel, l'Afrique peut miser sur un certain nombre d'avantages comparatifs, notamment :

Formatted: Bullets and Numbering

- l'existence d'une industrie de réparation de navires ;
- l'augmentation du trafic maritime desservant l'Afrique ;
- la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché ;
- des atouts géographiques ;
- le niveau croissant d'intégration économique globale

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandation

4.62. Compte des avantages comparatifs dont l'Afrique pourrait tirer parti, d'une industrie de construction et de réparation navales, les Ministres ont recommandé que l'Afrique :

Formatted: Bullets and Numbering

- Redynamise son industrie de construction et de réparation navales par la mise en œuvre d'une stratégie fiable au niveau continental ;
- Renforce de manière cohérente ses programmes de facilitation d'une industrie de réparation et de construction navales ; et
- S'assure de la mise en œuvre des initiatives de coopération régionale.

Protection de l'environnement marin

Formatted: Bullets and Numbering

63. Le transport maritime expose le littoral et les installations portuaires à des risques d'accidents et de pollution qui appellent la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de la sécurité maritime et portuaire et de la protection du milieu marin. Le degré d'exposition à ces risques peut varier suivant les pays mais les dommages encourus appellent partout des formes d'organisation comparables et le recours aux mêmes instruments juridiques.

Formatted: Bullets and Numbering

64. L'expérience algérienne en matière de protection du milieu marin a été évoquée pour encourager la prise en compte, par les pays africains côtiers, de l'aspect environnemental dans le domaine du transport maritime et la mise en œuvre de politiques de coopération dans la lutte contre les risques de pollution marine. Un autre intérêt du partage de cette expérience a été d'exhorter les pays africains à ratifier les conventions de l'OMI relatives à la protection du milieu marin.

Formatted: Bullets and Numbering

Sécurité et Sûreté maritimes en Afrique : réalités et perspectives

Formatted: Bullets and Numbering

65. Une évaluation sommaire de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique a fait ressortir les éléments à prendre en considération dans une telle évaluation.

Formatted: Bullets and Numbering

- la disponibilité de relevé hydrographique fiable ; la plupart des eaux africaines ne sont pas cartographiées et les cartes sont rarement mises à jour ;
- les aides à la navigation ; l'absence de tels équipements sont une source de danger ;
- la bonne gestion des chenaux de navigation ; l'enlèvement des épaves et le dragage des chenaux sont des entreprises au-dessus des possibilités de la plupart des ports africains ;

Formatted: Bullets and Numbering

- la lutte contre la pollution marine ; le phénomène de la pollution est plutôt amplifié par la floraison des plate formes offshore dans les eaux africaine ;
- la sécurité du navire et de l'équipage ; elle dépend largement du régime du contrôle exercé par l'Etat et l'autorité portuaire ; le contrôle est très faible en Afrique, faute de compétences suffisantes ;
- les recherches et le sauvetage en mer ; la plupart des Etats africains n'ont ni les structures appropriées, ni le personnel, ni l'équipement nécessaire pour apporter une prompt réponse en cas de sinistre maritime.

66. Dans la plupart des cas, les difficultés des Etats africains à pourvoir à la sécurité et à la sûreté maritimes résultent de la faiblesse des moyens financiers et institutionnels à laquelle s'ajoute peu de volonté politique.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandation :

67. Après avoir pris la mesure des problèmes auxquels l'Afrique est confrontée en matière de sécurité et de sûreté, la Conférence des Ministres a recommandé de mobiliser en priorité les ressources internes au continent et de rechercher, au travers de la coopération avec les agences spécialisées des Nations unies, les institutions régionales et les autres partenaires au développement de l'Afrique, les synergies nécessaires pour atteindre et maintenir le niveau requis de sécurité et de sûreté maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

PAUVRETE MARITIME

68. La Conférence a examiné la question de la pauvreté maritime telle que soulevée par le rapport des experts et a indiqué qu'il était nécessaire de donner des éclaircissements et d'expliquer que la pauvreté maritime avait trait à l'absence de capacités portuaires et de trafic en vue d'une contribution des ports aux efforts de réduction de la pauvreté en Afrique. Les ministres ont relevé que la présentation incluait une évaluation générale de la contribution du transport maritime à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement OMD tels qu'adoptés par l'Assemblée générale des nations unies en 2000 ainsi que les cibles et indicateurs indispensables à la réalisation des OMD définis par la Conférence des ministres africains des transports tenue en avril 2005 sous les auspices de l'Union africaine.

Formatted: Bullets and Numbering

69. Au cours de la présentation ; il a été indiqué que le sous secteur du transport maritime pourrait grandement contribuer à la réalisation des cinq OMD ci après :

Formatted: Bullets and Numbering

OMD 1 réduire l'extrême pauvreté et la faim

OMD 3 promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 6 combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

OMD 7 assurer un environnement durable

OMD 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

70. Dans ce contexte la contribution du transport maritime à la lutte contre la pauvreté a été liée à la promotion de la croissance économique et à l'ouverture de l'accès aux opportunités socio économiques notamment le commerce international, l'industrie de la pêche, la distribution de l'aide, le renforcement des capacités, la formation et l'appui, technique, la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies

Formatted: Bullets and Numbering

infectieuses le renforcement de la sûreté et de la sécurité la protection du milieu marin et la facilitation de l'accès des pays non côtiers aux ports maritimes

Recommandations

71. Au cours des discussions sur ce sujet, les ministres ont approuvé les vues des experts selon lesquelles les pays africains dans leur majorité avaient élaboré des stratégies complètes de lutte contre la pauvreté comportant des volets socioéconomiques politiques et culturels. Les ministres ont donc fait les recommandations ci après

Formatted: Bullets and Numbering

1. les Etats membres devraient être exhortés et encouragés à accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre la pauvreté et
2. La CUA devrait favoriser une coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté au niveau continental
3. La CUA, les Etats membres et les institutions spécialisées devraient procéder au suivi et a la mise en œuvre des cibles et indicateurs du transport de 2005 relatifs a la réalisation des OMD

• Charte africaine du transport maritime

Formatted: Bullets and Numbering

72. La Charte africaine sur le transport maritime est considérée comme étant le fondement sur lequel il faudra s'appuyer pour améliorer le secteur du transport maritime en Afrique.

Formatted: Bullets and Numbering

73. Son objectif principal est de définir et mettre en application les politiques d'expéditions harmonisées susceptibles de favoriser le développement sur une collaboration étroite entre les Etats de la même région ou sous-région, et entre les régions ou les sous-régions. D'autres objectifs touchent notamment l'harmonisation des points de vue africains autour des conventions internationales et la mise en place de compagnies régionales et/ou sous-régionales.

Formatted: Bullets and Numbering

74. La plupart des objectifs n'ont pas été réalisés pour une série de raisons dont, notamment, le fait que la Charte elle-même n'est pas entrée en vigueur, faute de ratifications suffisantes. Avec le temps la Charte est désormais en retrait des réalités du transport maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

Recommandation

2.75. Les Ministres :

Formatted: Bullets and Numbering

- Demandent à la Commission de l'Union africaine d'actualiser la Charte africaine du Transport maritime ;
- Invitent les Etats membres de l'Union africaine à accélérer la ratification de la Charte.

• Défis institutionnels et réponses de l'Afrique

76. Une des préoccupations communes aux Etats africains membres de l'OMI réside dans le disfonctionnement des mécanismes institutionnels nationaux chargés de faciliter le suivi de l'application interne de la réglementation maritime internationale. En Afrique, la mise en œuvre des normes internationales se heurte très souvent à des obstacles institutionnels érigés à divers niveaux.

77. L'obstacle peut naître de l'absence d'une volonté politique d'agir ou, simplement, de l'absence d'une conscience véritable de l'intérêt à agir. Il peut se situer au niveau de la collaboration entre décideurs politiques et autorités administratives à compétences techniques. Il se peut également que la faiblesse institutionnelle provienne des partenaires sociaux, lorsque notamment le personnel concerné manque de qualification, d'initiative ou de motivation.

Recommandation :

78. Après avoir analysé la situation actuelle des mécanismes institutionnels du secteur maritime africain, la Conférence des Ministres a préconisé d'améliorer la situation des mécanismes nationaux et d'engager des consultations entre les institutions nationales et les représentations permanentes africaines auprès de l'OMI.

B. EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ACTION

79. Le projet de Plan d'Action a été examiné par les Ministres. Des observations pertinentes ont été formulées, portant particulièrement sur la présentation du document, la détermination des échéances et la précision des structures chefs de file. En ce qui concerne l'estimation financière de ce Plan d'Action, les Ministres ont souhaité qu'elle soit effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de chaque activité.

80. Dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action, les Ministres ont rappelé le rôle de coordination, d'harmonisation et de plaidoyer, revenant à la Commission de l'Union Africaine. Les Etats membres et les Communautés Economiques Régionales demeureront les acteurs chargés de l'exécution des principales activités de ce Plan.

81. Les Ministres ont également réaffirmé leurs préoccupations pour la promotion d'une véritable industrie du transport maritime, en mettant l'accent sur :

- i. les mesures institutionnelles et juridiques ;
- ii. le renforcement des capacités ;
- iii. le renforcement de la sécurité et de la sûreté de la navigation et du transport maritime ;
- iv. la protection de l'environnement marin ;
- v. l'instauration ou la restauration de la performance portuaire et la facilitation du transit portuaire ;
- vi. le financement des activités du transport maritime ;
- vii. la promotion des infrastructures et équipements de transport maritime (construction et réparation des navires et équipements portuaires) ;
- viii. le renforcement de la coopération interafricaine et internationale.

82. Les Ministres ont recommandé, pour la version finale ce Plan d'Action, de prendre en compte les observations ci-dessus mentionnées.

Formatted: Bullets and Numbering

83. Le projet de Plan d'Action amendé a été adopté.

Formatted: Bullets and Numbering

C. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DECLARATION SUR LE TRANSPORT MARITIME EN AFRIQUE

Formatted: Bullets and Numbering

84. Les Ministres ont longuement discuté du projet de Déclaration sur le transport maritime en Afrique présenté par les experts et ont observé qu'il couvre toutes les aspirations de l'Afrique en ce qui concerne le développement du sous-secteur du transport maritime sur le continent, qui mérite leurs engagements. Ils ont ensuite adopté le projet de Déclaration avec quelques amendements.

Formatted: Bullets and Numbering

D. QUESTIONS DIVERSES

85. Aucune question de fond n'a été soulevée ni discutée au titre de ce point.

Formatted: Bullets and Numbering

E. Examen et Adoption du rapport de la Réunion Ministérielle

Formatted: Bullets and Numbering

86. A l'issue de leur Conférence, les Ministres ont examiné et adopté le rapport de leur réunion avec quelques amendements.

Formatted: Bullets and Numbering

F. SEANCE DE CLOTURE

Formatted: Bullets and Numbering

87. Avant la clôture de la Conférence, les Ministres ont adopté un Communiqué Final résumant les principales conclusions de leurs discussions et leurs aspirations pour l'avenir de l'industrie du transport maritime en Afrique.

Formatted: Bullets and Numbering

84-88. Les Ministres ont présenté une Motion de remerciements à Son Excellence Olunsegun OBASANJO, Président de la République fédérale du Nigeria, au gouvernement et au peuple du Nigeria pour leur accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour les excellentes dispositions qui ont permis à toutes les délégations à la Conférence ministérielle d'avoir un séjour agréable à Abuja.

Formatted: Bullets and Numbering

89. Enfin, le Président de la Conférence a exprimé ses remerciements aux Ministres pour leur sens des responsabilités, leur franchise et leur cordialité qui ont permis la réalisation des objectifs de la Conférence. Il a également exprimé sa gratitude à tous les acteurs qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à l'organisation et au succès de la Conférence. En conclusion, il a déclaré close la première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du transport maritime.

Formatted: Bullets and Numbering

EX.CL/349 (XI)
Annexe II

Formatted
Formatted

DECLARATION D'ABUJA
RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE
DU TRANSPORT MARITIME
19-23 FEVRIER 2007
ABUJA (République Fédérale du Nigeria)**

**AU/MIN/MT/Decl.1 (I)
Original : Français**

**DECLARATION D'ABUJA
RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME**

DECLARATION D'ABUJA RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME SUR LE « ROLE DU TRANSPORT MARITIME DANS LA REALISATION DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE », ADOPTÉE PAR LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN CHARGE DU TRANSPORT MARITIME

Nous, Ministres Africains en charge du Transport Maritime, réunis à Abuja (Nigeria) les 22 et 23 février 2007 à l'occasion de la Première Conférence ministérielle de l'Union Africaine pour examiner les conditions pour un Transport Maritime efficace et efficient au service du développement de l'Afrique ;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique Africaine signé à Abuja (Nigeria) le 3 juin 1991 ;

Vu l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé (Togo), notamment en ses articles 13,14 et 15 qui confèrent à l'Union Africaine les missions de coordination dans les secteurs des transports, des communications et du tourisme ;

Considérant la décision du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu en juillet 2001 à Lusaka (Zambie), portant création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre pour le développement de l'Afrique ;

Considérant la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur la sécurité maritime, tenue à Maputo en 2003 ;

Considérant la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, réunis en juillet 2005 à Syrte (Libye), d'inclure dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les cibles et indicateurs des transports adoptés à Addis-Abeba en avril 2005 par les Ministres Africains en charge des transports et des infrastructures, dans le cadre de l'éradication de la pauvreté ;

Considérant la résolution de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) A.958(23) concernant la fourniture des services hydrographiques adoptée le 5 décembre 2005 ;

Considérant la nécessité pour l'Afrique de mettre en oeuvre, de façon complète et effective, le programme d'action d'Almaty (Kazakhstan) de 2003, sur la coopération en matière de transport de transit ;

Considérant les enjeux et les défis de la mondialisation sur le développement économique de l'Afrique.

Considérant la faible participation de l'Afrique au trafic maritime généré par son commerce extérieur ;

Reconnaisant l'importance et le rôle des infrastructures et des services de transport efficients dans l'intégration et le développement politique, économique et social de l'Afrique ;

Reconnaisant la nécessité pour l'Union Africaine de mettre en place une politique des transports, capable d'assurer un fonctionnement harmonieux de tous les modes de transport ;

Considérant le rôle des Agences des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales de transports maritimes,

Conscients du rôle joué par le Transport Maritime dans le développement et la facilitation des échanges commerciaux de l'Afrique avec les autres parties du monde et de la nécessité de mettre en œuvre une véritable politique maritime en vue de la promotion du commerce intra africain et du commerce entre les Etats Africains et les autres continents ;

Saluant les différentes initiatives nouvelles des partenaires au développement, notamment :

- le Consortium sur les Infrastructures pour l'Afrique, initié par le Royaume Uni, impliquant les pays membres du G8, l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD, la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale;
- le Partenariat Europe - Afrique sur les Infrastructures défini dans la nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour l'Afrique visant à faciliter l'inter connectivité des réseaux d'infrastructures sur le continent Africain.

Notant les initiatives hardies engagées par certains Etats africains dans le cadre des restructurations ou privatisations de la gestion de leurs ports ainsi que les actions contributives des Associations professionnelles portuaires africaines ;

Préoccupés par le sous-développement persistant du sous-secteur maritime africain qui constitue le plus grand défi à la croissance de l'économie de l'Afrique, caractérisé notamment par :

1. le faible niveau de collaboration des administrations africaines dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes et de la gestion de l'environnement marin ;
2. le retard enregistré par les administrations maritimes à actualiser leur législation maritime ;
3. l'état de sous équipement des infrastructures portuaires en Afrique ;
4. l'inadéquation et le manque d'investissements dans le domaine des infrastructures maritimes et portuaires;
5. les difficultés techniques et d'exploitation auxquelles font face certains ports maritimes africains, obérant les critères de performance, de sûreté et de sécurité portuaires ;

6. les conditions harassantes du transit portuaire en Afrique et plus généralement la complexité, les obstacles auxquels sont confrontés les pays enclavés au cours des opérations de transit dans les ports et les corridors ;
7. Le manque d'entretien des aides à la navigation, l'absence d'études hydrographiques récentes et la non mise à jour des cartes nautiques et d'informations sur la sécurité maritime dans un certain nombre de pays africains ;
8. l'absence de mise en oeuvre, d'application et de respect des instruments maritimes et traités internationaux;
9. les difficultés liées à la maîtrise des taux de fret ;
10. le faible niveau des tonnages africains à l'échelle mondiale et dans les eaux côtières ;
11. le nombre insuffisant d'institutions africaines de formation maritime et de marins ;
12. les difficultés que rencontrent les pays africains sans littoral pour le stockage et l'acheminement de leurs marchandises.

Rappelons :

- 2.1. le rôle essentiel de leadership, de coordination, d'harmonisation, de facilitation et de plaidoyer dans la réalisation des infrastructures économiques pour le développement de l'Afrique, dévolu à la Commission de l'Union Africaine ;
- 3.2. la nécessité de mettre en place et de renforcer les structures institutionnelles de coordination dans le domaine du Transport Maritime aux niveaux continental, régional et national, pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés ;
- 4.3. le rôle important joué par l'OMI en matière d'appui aux pays africains pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le secteur maritime;

Formatted: Bullets and Numbering

Réaffirmons :

- 16.1. notre ferme détermination à conjuguer et à coordonner nos efforts pour le développement d'un système de Transport Maritime efficace, au service du développement économique et social et de l'intégration de l'Afrique ;
2. la nécessité de mettre en place une politique et une stratégie devant permettre une gestion intégrée de la sûreté et de la sécurité portuaires et maritimes ainsi que de la protection du milieu marin, en honorant par ailleurs les obligations internationales de l'Afrique ;

Formatted: Bullets and Numbering

3. l'urgence d'élaborer des stratégies nationales et régionales en faveur de la promotion du Transport Maritime comme l'un des modes de transport essentiel dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

Prenons l'engagement de :

- 49.1. inscrire le Transport Maritime comme un important mode de transport, dans nos différents programmes sectoriels nationaux et régionaux et dans nos stratégies nationales pour la compétitivité de l'Afrique au niveau mondial et pour la lutte contre la pauvreté ;
2. identifier et accorder une priorité aux projets d'infrastructures et de Transport Maritime concourant à la promotion du commerce à la réalisation des dessertes intra africaines et avec le reste du monde ;
3. promouvoir l'harmonisation des procédures portuaires pour renforcer l'efficacité, la sécurité d'exploitation du système maritime africain et la bonne gouvernance des sociétés maritimes et des entités portuaires africaines tout en tenant compte des meilleures pratiques mondiale;
4. encourager les modes de gestion viables pour nos ports et sociétés de Transport Maritime, à travers des réformes judicieuses permettant d'assurer des services performants;
5. promouvoir et renforcer le rôle de la femme dans le secteur des transports maritimes ;
6. promouvoir et encourager les structures et mesures en vue de l'amélioration des aides à la navigation, des études hydrographiques, de la cartographie nautique et des informations sur la sécurité maritime ainsi que pour la protection de l'environnement marin et des exploitations maritimes et portuaires, le renforcement de la sûreté et de la sécurité des services de transport maritime et portuaire afin d'appuyer les efforts de renforcement des capacités déployés par nos Etats ;
7. soutenir et promouvoir les Organisations professionnelles africaines (ports, armateurs....) afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle ;
8. rechercher la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement pour les projets de développement maritime durable y compris pour les projets de l'industrie du transport maritime ;
9. promouvoir et créer les conditions favorables pour les investissements privés nationaux et étrangers, tels que les concessions et les arrangements de Partenariat Public Privé (PPP), Build Operate and Transfer (BOT) ;
10. promouvoir les actions accordant la priorité au financement des infrastructures et des équipements des projets maritimes et la facilitation d'intégration des pays sans littoral ;

Formatted: Bullets and Numbering

11. faciliter l'accès à la mer aux pays sans littoral par la création, le développement des ports secs et la logistique maritime, ainsi que la réalisation et l'amélioration des corridors de développement ;
12. promouvoir et assurer la compétitivité des ports d'Afrique et des industries maritimes ;
13. Encourager la création des conseils des chargeurs et renforcer leurs capacités dans leurs activités d'amélioration des conditions de Transport Maritime et de protection effective des intérêts des chargeurs.

Décidons de :

- ~~32.1.~~ travailler conjointement pour la réalisation et la mise en oeuvre des projets contenus dans le Plan stratégique de l'Union Africaine ;
2. promouvoir la création d'un mécanisme de coordination des administrations maritimes africaines, en relation avec les Communautés Economiques Régionales, afin de garantir la mise en œuvre des programmes dans le but de favoriser la coopération par l'harmonisation des politiques, règlements et normes maritimes ;
3. inscrire le développement des infrastructures portuaires et l'acquisition de moyens navals dans une Vision globale à travers un Plan Directeur de développement des Infrastructures de transports au niveau continental, en s'appuyant sur les politiques et programmes des Communautés Economiques Régionales ;
4. encourager le professionnalisme et l'innovation dans le secteur maritime par la création de centres de formation d'excellence et de recherche pour le renforcement des capacités;
5. promouvoir le développement des capacités et l'intégration de la femme dans tous les secteurs des transports maritimes ;
6. Organiser annuellement la Conférence des Ministres de Transports Maritimes de manière rotative dans les différentes régions ;
7. Encourager les Etats membres à incorporer les différentes conventions internationales dans leurs législations nationales.

Invitons la Commission de l'Union Africaine, en partenariat avec les Etats et les associations professionnelles, à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer, sous sa coordination :

- ~~39.1.~~ l'accélération de la ratification et de la révision de la Charte Africaine des Transports Maritimes;
2. l'élaboration d'une politique et d'une stratégie des Transports Maritimes pour l'Afrique;

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

3. la mise en œuvre d'un mécanisme pour la mobilisation des ressources en faveur du Transport Maritime africain (acquisition de navires, réalisation d'infrastructures et d'équipements portuaires....) et du transit vers les pays de l'hinterland ;
4. l'acceptation formelle des memoranda d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port pour permettre leur mise en œuvre effective par les Etats membres ;
5. Créer en priorité, au sein de la Commission de l'Union Africaine, un poste d'expert maritime pour coordonner les programmes du secteur maritime;
6. créer un mécanisme de soutien au financement des infrastructures et des équipements pour le développement des transports maritimes et la facilitation du transit vers les pays sans littoral, en Afrique ;

Prenons l'engagement, en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Organisation Maritime International (OMI), l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), tous les partenaires au développement et autres partenaires techniques du Transport Maritime, de soutenir le Plan d'Action adopté par la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du Transport Maritime en Afrique, et annexé à la présente Déclaration.

Exhortons les Etats membres de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à renforcer la coopération inter-africaine et internationale.

Adopte le Plan d'action adopté à cette Déclaration.

Fait à Abuja le 23 février 2007

EX.CL/349 (XI)

Annexe III

PLAN D'ACTION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE
DU TRANSPORT MARITIME
19-23 FEVRIER 2007
ABUJA (République Fédérale du Nigeria)

AU/MIN/RT/PL.Ac.(I)
Original : Français

PLAN D'ACTION

INTRODUCTION

Le Plan d'Action adopté à Abuja (Nigeria), le 23 février 2007 par les Ministres en charge du transport maritime, lors de leur Première Conférence organisée par la Commission de l'Union Africaine, a été élaboré pour la période de 2007 à 2010.

Ce Plan d'Action constitue une Feuille de Route, dont l'objet principal est de présenter les objectifs globaux à atteindre, dans le cadre de l'amélioration du transport maritime africain, les principales activités ou actions identifiées pour atteindre ces objectifs, les éléments de contrôle, les organismes chefs de file ainsi que les institutions susceptibles d'intervenir dans la réalisation de ces activités.

Au stade actuel, l'estimation financière de ce Plan d'Action ne peut être véritablement effectuée. Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre de chaque activité prévue, cette évaluation sera préalablement réalisée.

Par ailleurs, le présent Plan d'Action constitue un document de base pour la négociation avec les différents partenaires au développement, susceptibles d'accompagner l'Afrique dans cet effort de développement du transport maritime sur le Continent.

La Commission de l'Union africaine demeurera l'organe central de coordination au niveau continental, pour faciliter la mise en œuvre de ce Plan d'Action.

<u>N°</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIVITES ET ACTIONS</u>	<u>SOURCES DE VERIFICATION</u>	<u>STRUCTURE CHEF DE FILE</u>	<u>STRUCTURES IMPLIQUEES</u>	<u>PERIODE</u>
1	Mesures institutionnelles et juridiques					
<u>1.1</u>	<u>Actualiser la Charte de 1994</u>	<u>Ratification et révision de la Charte maritime africaine et notification à l'UA</u>	<u>Charte entrée en vigueur</u>	<u>UA,</u>	<u>CER, Etats, OMAOC, OMI</u>	<u>2008</u>
<u>1.2</u>	<u>Promouvoir et renforcer les capacités nationales à ratifier et mettre en œuvre les conventions internationales</u>	<u>Fourniture de l'assistance technique nécessaire aux administrations maritimes, en recourant à la coopération avec les organisations internationales (OMI...)</u>	<u>Conventions ratifiées, législation mise à jour et mise en oeuvre</u>	<u>UA</u>	<u>CER, Etats, OMI</u>	<u>2008</u>
<u>1.3</u>	<u>Assurer une meilleure coordination de l'action continentale dans le sous-secteur du transport maritime</u>	<u>Etude de faisabilité pour la création d'une structure de coordination continentale du sous-secteur du transport maritime</u> <u>Création au sein de la Commission de l'Union Africaine d'une unité de coordination du transport maritime</u>	<u>Décision de la Conférence de l'Union</u>	<u>UA</u> <u>UA</u>	<u>CER, Etats, OMAOC, UCCA...</u>	<u>2008</u> <u>2008</u>
2	Renforcement des capacités humaines					

2.1	<u>Développer les capacités africaines de formation dans le domaines maritime et portuaire</u>	<u>Audit des centres régionaux existants de formation des techniques et sciences de la mer</u>	<u>Rapport</u>	<u>UA, CER</u>	<u>Etats, PAPC, OMI, BIT</u>	<u>2008</u>
		<u>Etude des capacités africaines de formation en adéquation avec les besoins</u>	<u>Rapport</u>	<u>UA, CER</u>	<u>"</u>	<u>2008</u>
		<u>Promotion et renforcement des partenariats avec les établissements internationaux de formation maritime</u>	<u>Accords signés et exécutés</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, PAPC, OMI, BIT</u>	<u>2008</u>
		<u>Harmonisation des programmes de formation</u>	<u>Cadre adopté et appliqué</u>	<u>UA, CER</u>	<u>UA, CER, PAPC, OMI, BIT</u>	<u>2009</u>
		<u>Equipement et ressources des centres de formation</u>	<u>Centres Equipes</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMI</u>	<u>2009</u>
		<u>Education et formation du personnel africain dans le domaine du transport maritime</u>	<u>Nombre de personnes formées</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>2007</u>
		<u>Etude de profils des administrations maritimes</u>	<u>Rapport</u>	<u>UA, CER</u>	<u>Etats PAPC, OMI, CER</u>	<u>2008</u>
		<u>Augmentation du nombre de navigants africains</u>	<u>Nombre de personnes navigant</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, PAPC, OMI, BIT</u>	<u>2010</u>

<u>2.2</u>	<u>Renforcer les capacités et promouvoir l'intégration de la femme dans le secteur maritime</u>	<u>Encouragement et promotion de l'accès de la femme à la formation maritime</u> <u>Renforcement du rôle de la femme dans le secteur maritime</u>	<u>Nombre de femmes formées</u> <u>Nombre de femmes employées</u>	<u>Etats</u> "	<u>UA, CER, OMAOC, PAPC, OMI, BIT</u> "	<u>2008</u> "
<u>2.3</u>	<u>Lutter contre les IST, le VIH/SIDA et le paludisme</u>	<u>Sensibilisation du personnel des métiers de la mer et des ports à travers l'éducation</u>	<u>Réduction du taux de prévalence</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMAOC, OMS, PAPC</u>	<u>2008</u>
<u>2.4</u>	<u>Développer des partenariats entre Gouvernements et organismes du secteur maritime et portuaire</u>	<u>Promotion de contrats de performance entre l'Etat et les organismes du secteur maritime et portuaire</u>	<u>Contrats exécutés</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMAOC, PAPC, UCCA, Opérateurs privés</u>	<u>2008</u>
<u>2.5</u>	<u>Renforcer les capacités de contrôle de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port</u>	<u>Formation et renforcement des capacités de l'Etat du pavillon et l'Etat du port à s'acquitter de leurs responsabilités</u>	<u>Nombre de superviseurs formés</u>	<u>Etats</u>	<u>AU, IMO, CER, PSC MoUs</u>	<u>2008</u>
3	<u>Renforcement de la sécurité et de la sûreté de la navigation et du transport maritime</u>					

3.1	<u>Améliorer la sécurité de la navigation côtière, sur les eaux intérieures, aux approches et à l'intérieur des ports en Afrique</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Aide à la navigation : Développement et maintien d'une Aide adéquate, efficace et fiable à la Navigation là où le volume de trafic ou le degré de risque le justifient et diffuser les informations y relatives</u> ▪ <u>Hydrographie</u> <u>Collecte et compilation de données hydrographiques ; publication, dissémination et mise à jour des cartes nautiques, y compris les cartes de navigation électroniques, ainsi que toute information nécessaire à la sécurité de la navigation</u> 	<u>Rapport sur le, degré de conformité à l'audit facultatif de l'OMI sur les Aides à la Navigation et l'Hydrographie</u>	Etats	<u>UA, Etats membres, CER, avec l'assistance de l'OMI, l'AIMS, l'OHI</u>	<u>2008/9</u>
3.2	<u>Accepter les Mémoranda sur le contrôle par l'Etat du port</u>	<u>Sensibilisation et mise en œuvre des Mémoranda sur le contrôle des navires par l'Etat du port</u>	<u>Amélioration de la sécurité des navires et des gens de mer</u> <u>Augmentation du nombre d'inspections de navires</u>	Etats	<u>UA, CER, PAPC</u>	<u>2008</u>

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

3.3	<u>Assurer la sûreté des ports, du transport maritime et la chaîne d'approvisionnement</u>	<u>Mise en œuvre et conformité avec les règles du chapitre XI-2 de la Convention SOLAS de 1974 et du Code ISPS au niveau national</u> <u>Elaboration et mise en oeuvre des mesures visant à garantir la sûreté de la chaîne d'approvisionnement</u>	<u>Plan de sûreté en place</u> "	<u>Etats</u> "	<u>AU, PAPC, CER</u> "	<u>2008</u> <u>2008</u>
3.4	<u>Promouvoir une plus grande prise de conscience sur la sécurité des transbordeurs domestiques et des navires non conventionnelles</u>	<u>Adoption et mise en œuvre du modèle des règlements de l'OMI en matière de sécurité des navires non conventionnelles, y compris les bateaux de pêche</u>	<u>Nombre de pays ayant révisés les législations maritimes</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, OMI, CER, PAPC, ICS</u>	<u>2010</u>
3.5	<u>Promouvoir l'élément humain dans la sécurité de transport maritime et de la chaîne logistique</u>	<u>Mise en œuvre d'une stratégie pour les travaux relatifs au rôle de l'élément humain dans la sécurité et la sûreté du transport maritime</u> <u>Mise en œuvre des directives pour le transport de passagers sur les voies d'eau intérieures et de cabotage maritime</u>	<u>Rapports</u> "	<u>Etats</u> "	<u>UA, CER, PAPC</u> "	<u>2007</u> "

3.6	<u>Protéger l'environnement marin et côtier</u>	<u>Etude d'évaluation des écosystèmes menacés par le transport maritime</u> <u>Promotion de la protection de l'environnement marin et des côtes dans toutes les opérations de transport maritime</u> <u>Mise en place des plans d'urgence pour la prévention des déversements</u> <u>Contrôle et traitement de l'eau de lustré</u>	<u>Rapport d'étude d'impact</u> <u>Rapport</u> <u>Rapport</u> <u>Rapport</u>	<u>Etats</u> " " " " " "	<u>UA, CER, OMI</u> " " " " " "	<u>2009</u> <u>2009</u> <u>2008</u> <u>2010</u>
3.7	<u>Développer les capacités pour la prévention et la lutte contre la pollution et mettre en œuvre les conventions internationales y afférentes</u>	<u>Amélioration des capacités au niveau nationale et régional en vue de prévenir, contrôler et combattre la pollution, notamment à travers les programmes de formation et l'échange d'expertise et de connaissance.</u> <u>Révision et amélioration des législations nationales</u>	<u>Augmentation du nombre de ratifications de convention,s internationales</u> <u>Législation maritime nationale en place</u> <u>Plan d'urgence opérationnel</u>	<u>Etats</u> " "	<u>UA, CER</u> " "	<u>2008</u> <u>2008</u>
3.8	<u>Mettre à disposition des moyens visant à renforcer les capacités des administrations nationales maritimes</u>	<u>Elaboration, révision et mise à jour des législations maritimes nationales et leurs textes d'application</u>	<u>Législation actualisée et en vigueur dans tous les pays</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMI</u>	<u>2009</u>

3.9	<u>Etablir des réseaux régionaux de gardes-côtes (Nord, Ouest, Centre, Est et Sud) et de moyens de surveillance</u>	<u>Adoption et mise en œuvre de la résolution OMI/OMAOC</u> <u>Etude de faisabilité pour la création de réseaux de gardes-côtes dans les autres régions d'Afrique</u>	<u>Réseaux établis</u> <u>Rapports</u>	<u>UA, CER</u> "	<u>Etats, OMI</u> "	<u>2007-2009</u> "
3.10	<u>Mettre en place un système global de communication et de détresse, de recherche et de sauvetage en mer (SMDSS/SAR)</u>	<u>Approbation de la Résolution n°1 de la Conférence de Florence de 2000 sur le sauvetage en mer en Afrique</u> <u>Mise en place des centres régionaux de sauvetage en mer</u>	<u>Centres sub-régionaux et régionaux de sauvetages opérationnels (MRSCS)</u>	<u>UA, CER</u> "	<u>Etats, OMI</u> "	<u>2007-2009</u> "

4	<u>Instauration ou restauration de la performance portuaire</u>					
4.1	<u>Améliorer la gestion et l'exploitation des ports</u>	<u>Mise en place d'une base de données des activités portuaires et maritimes et de l'hydrographie</u> <u>Promotion des mesures d'amélioration de la gestion et de l'exploitation portuaires, en particulier les audits, le contrôle de gestion, la manutention la conservation</u> <u>Harmonisation des programmes de restructuration en encourageant le partenariat public - privé</u>	<u>Rapports</u> <u>Indicateurs de performances portuaires</u> <u>Guide disponible</u>	<u>Etats</u> "	<u>UA, PAPC, CER</u> "	<u>2009</u> <u>2009</u> <u>2009</u>

4.2	<u>Faciliter les procédures pour un meilleur transit portuaire</u>	<u>Adoption de la convention FAL de 1965 et de ses amendements de 1991</u> <u>Adoption du système de données électroniques (système EDIMAR) en vue d'améliorer les mouvements des navires, des marins et des marchandises et de réduire le nombre de documents et de délais de séjour de navires dans le port.</u> <u>Création des guichets uniques</u>	<u>Création de comités nationaux FAL et réduction de la durée de séjour des navires</u>	<u>Etats</u> "	<u>UA, PAPC, CER, OMAOC</u> "	<u>2009</u> "
4.3	<u>Améliorer le système de gestion du transport maritime</u>	<u>Mise en place de banques de données de gestion du transport maritime</u> <u>Mise en place des observatoires</u>	<u>Base de données disponibles</u>	<u>Etats</u> "	<u>UA, CER, OMAOC, OMI</u> "	<u>2009</u> "
4.4	<u>Promouvoir des transports maritimes de qualité</u>	<u>Adoption et utilisation les meilleures normes techniques</u>	<u>Normes appliquées</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMI</u>	<u>2009</u>
4.5	<u>Organiser l'activité des services des auxiliaires des transports maritimes</u>	<u>Mise en place des législations appropriées et harmonisées pour les pays africains</u> <u>Promotion des opérateurs nationaux africains dans les professions maritimes et auxiliaires du transport maritime</u>	<u>Législations appliquées</u> <u>Droits des auxiliaires définis et appliqués</u>	<u>Etats</u> "	<u>UA, CER, UCCA, OMAOC, OMI</u> "	<u>2008-2009</u> "

<u>4.6</u>	<u>Améliorer la compétitivité des ports africains</u>	<u>Identifier les causes de la non compétitivité des ports africains</u>	<u>Rapport</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMAOC, PAPC</u>	<u>2008</u>
		<u>Acquisition d'équipements et infrastructures adéquats</u>	<u>Equipements opérationnels</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>2010</u>
		<u>Identification et mise en œuvre des projets de développement clés</u>	<u>Projets exécutés</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>2009</u>
		<u>Réduction des coûts de passage portuaires</u>	<u>Pourcentage de réduction</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>2009</u>
<u>5</u>	<u>Renforcement de la coopération interafricaine et internationale</u>					

5.1	<u>Faciliter l'accès à la mer aux pays de l'hinterland</u>	<u>Mise en oeuvre des accords de facilitation (Programme d'Action d'Almaty, divers programmes régionaux,...)</u>	<u>Comités de facilitation nationaux et régionaux</u>	<u>UA, CER</u>	<u>Etats, PAPC, OMAOC</u>	<u>2007-2010</u>
		<u>Amélioration des infrastructures de transport maritime</u>	<u>Travaux réalisés</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, PAPC, OMAOC</u>	<u>"</u>
		<u>Création et développement des ports secs et de la logistique maritime</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>
		<u>Exploitation des voies d'eau fluviales navigables et, à terme, construction de canaux navigables vers les pays de l'hinterland</u>	<u>Travaux réalisés</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>
		<u>Réalisation des corridors de développement par chemins de fer, route, oléoducs</u>	<u>"</u>	<u>UA, CER</u>	<u>Etats, PAPC, OMI</u>	<u>"</u>
		<u>Amélioration de la performance des corridors</u>	<u>mesures de facilitations appliquées</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>
		<u>Mise en œuvre par les différents Etats des conventions inter-Etats sur le transport en transit</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>
5.2	<u>Renforcer la communication et l'information entre les administrations de la marine marchande</u>	<u>Etablissement d'un réseau d'information entre administrations maritimes africaines</u>	<u>Réseaux fonctionnels</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, PAPC, OMAOC</u>	<u>2008</u>

<u>5.3</u>	<u>Améliorer les conditions de transports maritimes et protéger les intérêts des chargeurs</u>	<u>Promotion de la création des conseils de chargeurs africains</u>	<u>Conseils créés</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, UCCA</u>	<u>2008</u>
		<u>Organisation des ateliers de maîtrise de la chaîne logistique intégrée de transport maritime en faveur des chargeurs africains</u>	<u>Atelier et séminaires réalisés</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, UCCA</u>	<u>2007</u>
		<u>Défense et protection des intérêts de chargeurs africains dans les conventions internationales (convention de la CNUDCI)</u>	<u>Rapports</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, UCCA</u>	<u>2007</u>
<u>5.4</u>	<u>Promouvoir la coopération des services de transport maritime</u>	<u>Promotion des compagnies africaines</u>	<u>Volume de marchandises transportées par des compagnies africaines</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, BAD, CER</u>	<u>2008</u>
		<u>Développement des sociétés mixtes (joint ventures) dans le domaine du transport maritime par des consortia et des «sociétés d'affrètement»</u>		<u>"</u>	<u>"</u>	<u>"</u>
6	<u>Facilitation et Financement des activités portuaires et maritimes</u>					
<u>6.1</u>	<u>Promouvoir l'acquisition des navires</u>	<u>Renforcer le développement d'instruments de financement pour l'acquisition des navires</u>	<u>Tonnage appartenant et exploité les pays africains</u>	<u>Etats</u>	<u>AU, BAD, CER</u>	<u>2010</u>
<u>6.2</u>	<u>Etablir un registre africain d'immatriculation des navires</u>	<u>Développement d'un environnement juridique et réglementaire idoine pour l'immatriculation des navires</u>	<u>Registre établi</u>	<u>UA</u>	<u>CER, Etats, OMAOC, OMI</u>	<u>2008</u>

<u>6.3</u>	<u>Promouvoir et renforcer la mobilisation des ressources financières en faveur du transport maritime</u>	<u>Evaluation des politiques de désengagement des Etats et leurs effets sur le transport maritime</u>	<u>Rapport d'évaluation</u>	<u>UA</u>	<u>CER, BAD, Etats, OMAOC, PAPC,</u>	<u>2008</u>
		<u>Facilitation de l'obtention de financements aux projets intégrateurs dans le domaine du transport maritime</u>	<u>Nombre de financements obtenus</u>	<u>UA</u>	<u>BAD, CER, Etats, Partenaires au développement, Opérateurs privés africains</u>	<u>2009</u>
<u>6.4</u>	<u>Améliorer les services de soutage</u>	<u>Mise en œuvre de centres régionaux de soutage/mise en place de ports pivots offshore</u>	<u>Centres régionaux opérationnels</u>	<u>CER</u>	<u>UA, Etats, PAPC</u>	<u>2010</u>
<u>7</u>	<u>Promotion des équipements de transport maritime (construction, réparation des navires et équipements)</u>					
<u>7.1</u>	<u>Promouvoir et/ou renforcer les chantiers de construction et de réparation de navires</u>	<u>Identification et soutien de chantiers navals de construction et réparation</u>	<u>Base de données</u>	<u>Etats</u>	<u>UA, CER, OMAOC</u>	<u>2009</u>
		<u>Développement et soutien des chantiers navals</u>	<u>Rapport</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

2007

Rapport de la Commission sur la Premiere Conference de l'Union Africaine des Ministres en Charge du Transport Maritime

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3515>

Downloaded from African Union Common Repository